



Bulletin Hebdomadaire n°02

Lundi 07 juillet 2025

SOMMAIRE

Secrétariat	Page 1-3
Sportive	Page 3-4
Officiels	Page 5
Qualification	Page 6-7
3x3 et Féminines	Page 8-9
Technique et Jeunes	Page 10
Salles et Terrains	Page 10
Trésorerie	Page 10
Courriers	Page 11

ANNEXES



Comité Départemental de Haute-Savoie de Basket-Ball

85 Rue Val Vert – Seynod - 74600 Annecy

Tel 04.50.33.59.36 – site <https://comite74.com>

Permanences du secrétariat : le lundi de 17h à 20h



SECRÉTARIAT

Membres présents :

Mrs Christian BELLET – Serge PERRIN – David AVRILLON – Manuel BOSSU – Pascal DUCLOUX – Sébastien GENANS
BOITEUX – Michel GUILLOUX – Yannick PETITE – Bernard TOURNEBIZE – Damien FAVRE

Mmes Patricia VESIN – Marie-France SPATARO – Sandrine CABEL – Pascale PIN – Catherine PIPERAUX – Christine
GENOUD - Maryline GROUSSIN – Martine GINISTY

Excusés(es) :

M.

Mme Hélène CATELAIN

Assistent :

☐ **Prochain BH : lundi 0 septembre 2025 – Avis tient lieu de convocation**

Courriers divers :

- **AGENCE LAMY :** AG Supplémentaire + Pouvoir + PV AG du 25 juin 2025
- **LA BALME DE SILLINGY :** Courrier divers
- **SALEVE BASKET CRUSEILLES :** courrier relatif aux feuilles d'engagements (en attente de confirmation de votre part de la bonne réception..)

SPORTIVE

INFORMATION COMMISSION

Courriers clubs :

- **ANNECY BASKET** : Fiche d'engagement
- **CSTB** : Fiche de renseignements et feuille d'inscription
- **SALLANCHES BASKET** : Feuille d'inscription
- **VIUZ** : Feuille d'inscription
- **VIUZ** : Indisponibilités gymnase
- **VILLE LA GRAND** : Fiche de renseignements et Feuille d'inscription

OFFICIELS

Information Commission

- **VILLE LA GRAND** : courrier relatif à la formation pour 2 jeunes du club

QUALIFICATION

A LIRE ATTENTIVEMENT !!!!!

LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2025/2026

- ♦ **Ajout des surclassements par les clubs** : l'enregistrement d'un surclassement "**simple**" (médecin de famille) peut être faite par le club, après la qualification. Puis vérification par le Comité Départemental. Lors de l'enregistrement par le club, la date de qualification sera supprimée. Elle sera remise (à la même date qu'avant) lors de la validation ou non du surclassement.
- ♦ **Titre de séjour** : Suppression du titre de séjour.
- ♦ **Exercice de fonction** : Seules les personnes ayant coché les pratiques "entraîner" et ou "arbitrer" pourront exercer ces fonctions lors de leur préinscription. (la commission sportive vérifiera)
- ♦ **Pour les préinscriptions** le club trouvera en bas de la page le bouton "suivant". Cela permettra de ne plus passer par rechercher une préinscription.
- ♦ **Le club** ne pourra plus enregistrer un document vierge (ex. : carte d'identité, certificat médical, ...)
- ♦ **Déqualification** : Un mail sera envoyé automatiquement au club lorsque le **comité** déqualifie une licence.
- ♦ **Pour le label libre ensemble** le club pourra faire le renouvellement en ligne sur FBI.
- ♦ **Pour les licenciés venant de l'étranger** (sensibilisation pour la lettre de sortie) : Ajout d'un pop-up pour le club à la création d'une préinscription. Ajout d'une coche dans l'étape 6 du formulaire e-licence

demandant au joueur s'il ne vient pas d'une fédération étrangère. Si la case est cochée, une notification sera envoyée au club afin de demander une lettre de sortie

Les profils des joueurs concernés :

Tout joueur qui évoluait la saison dernière ou une saison antérieure et par conséquent, dont le dernier club est situé à l'étranger.

Tout joueur de nationalité étrangère, qui n'a jamais joué au basket, souhaitant créer une licence auprès de la FFBB

Tout mineur de nationalité étrangère qui provient de l'étranger quel que soit son âge

Lors de la validation des licences, essayer de vérifier si le joueur doit obtenir une lettre de sortie ou si une lettre de sortie aurait dû être sollicitée lors d'une saison antérieure afin de régulariser la situation.

ATTENTION :

Si constat par la FIBA d'une lettre de sortie non demandée une pénalité financière pourra être infligée.

➤ **MUTATIONS :**

- **Période normale** : du 1^{er} au 30 juin (1C)

- **Période exceptionnelle** : du 1^{er} juillet au 30 novembre

Mutation justifiée > production de justificatifs nécessaires = 1C (permet d'évoluer à un niveau PN-CF.

Mutation non justifiée > Absence de justificatifs : 2C (permet d'évoluer à un niveau inférieur à la PN).

- **Période exceptionnelle** : du 1^{er} juillet au 30 novembre

Mutation justifiée > production de **justificatifs obligatoire** = 2C (dérogation pour les U17 et moins à la condition du changement de domicile pour obtenir une licence typée 2C, à la condition nécessaire qu'il obtient l'accord du club quitté (permet d'évoluer à un niveau inférieur à la PN).

Mutation non justifiée > Absence de justificatifs ou hors délai pour les + de U17 = pas de délivrance de licence.

♦ **Distinction des périodes :**

L'application de ces périodes de mutation est déterminée par :

La date d'enregistrement de la démission dans le cadre d'un processus dématérialisé

La date du récépissé d'AR du courrier recommandé envoyé au club quitté dans le cadre d'un processus non dématérialisé.

Ex 1 : Un licencié qui enregistre sa démission en date du 15/06 mais valide sa préinscription le 15/07 = période normale qui s'appliquera.

Ex 2 : La FFBB reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 03/12 avec un récépissé de la poste daté du 26/11 = période exceptionnelle du 01/07 au 30/11 qui s'appliquera pour la délivrance du type de licence.

Ex : Le CD reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 05/03 avec un récépissé de la poste daté du 27/02 = période exceptionnelle du 01/12 au 28/02 qui sera prise en considération pour la délivrance du type de licence.

♦ **Caractère exceptionnel :**

Un licencié répondra aux conditions de la mutation à caractère exceptionnel s'il change de domicile ou de résidence en raison :

- D'un motif familial,

- D'un motif de scolarité,

- D'un motif d'emploi,

- D'un changement de la situation militaire

- De la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil, dissolution

Le caractère exceptionnel est apprécié par l'autorité compétente pour accorder la mutation. À cet effet le licencié doit transmettre les documents prouvant ce caractère exceptionnel.

Attention : Sauf dérogation, un changement de domicile est la condition sine qua none pour solliciter une mutation à caractère exceptionnel

- ♦ Notion kilométrique – géographique :
S'agissant du changement de domicile, la réglementation actuelle ne prévoit pas de critère de distance ou géographique.
Il est donc important que les justificatifs demandés soient transmis et vérifiés.
 - ♦ Mutation de mineur partant de l'outre-mer vers la métropole :
Le traitement de ce type de demande n'est pas dématérialisé.
- **ASSURANCES** :
- Les nouveaux contrats d'assurances débuteront le 1er juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2029
Notices et notes pratiques sont en cours de finalisation et seront publiées courant juin
Pour l'individuelle accident, les formules (que pour les 4 dernières années) seront inchangées : A / B / A+C / B+C

3X3 & COMMISSION FEMININE

Informations

TECHNIQUE ET JEUNES

Information Commission

SALLES ET TERRAINS

INFORMATION COMMISSION

RAS

TRÉSORERIE

Courriers divers :

- **SYLAé** : avis de paiement
- **OVH** : Facture + renouvellement domaine
- **URSSAF** : décompte de cotisations et récapitulatif mensuel

COURRIERS

Courriers de la Ligue AURA :

- **Bulletin Officiel** : n°

Courriers des comités départementaux de la Ligue :

- **Comité de Savoie** : BH n°
- **Comité de l'Isère** : BH n°
- **Comité de Drôme-Ardèche** : BH n° 02 et annexe 01

e-FFBB :

- [2025-07-04-NOTE-LR-CD-CLUBS-3---Journées-de-l'Arbitrage-la-Poste-2025](#)

Divers :

- **CDOS**: Formulaire – Sportifs sur liste ministérielle [Formulaire à l'attention des sportifs sur liste ministérielle en Haute-Savoie](#)
- **CDOS** : Journée Olympique 2026
- **COSMOS** : newsletter #27
- **infomniSPORTS** : newsletter n°247
- Conseil départemental Haute Savoie : changement de plateforme pour dépôt de demandes de subventions : <https://hautesavoie.fr/en-pratique/toutes-les-aides-et-subventions/>

CLUBS